

RELEVE DE COMPTE CHEQUES

du 15 janvier 2017 au 15 février 2017

P. 1/1

03101 03103

Hello bank

Tél (1): 01 43 63 15 15

RIB : 30004 01082 00000210439 79

IBAN: FR76 3000 4010 8200 0002 1043 979

BIC: BNPAFRPPXXX

MONSIEUR DAVID PARSONS

34 RUE DU LUIZET 69100 VILLEURBANNE

Vous détenez une carte bancaire avec option de paiement Provisio et / ou Terceo ? Nous vous informons que l'assureur des contrats collectifs - Carte PROVISIO Mastercard n° 6481.2580 et Carte TERCEO n° 6481.2624 va changer, les garanties demeurant identiques. Ce changement est soumis prochainement à l'approbation de la haute cour de justice de Grande Bretagne. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site www.chubb.com/cice-transfert

Les sommes déposées sur ce compte sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sauf exclusions réglementaires en raison de la nature des dépôts. www.garantiedesdepots.fr

Monnaie du compte : EURO

Date	Nature des opérations	Valeur	Débit	Crédit
	SOLDE CREDITEUR AU 15.01.2017			133,61
25.01	CHEQUE 90 109 47	25.01	12,96	
TOTAL DES OPERATIONS			12,96	0,00
SOLDE CREDITEUR AU 15.02.2017			120,65	

Montant de votre autorisation de débit en compte au 15.02.2017 : 250,00 Euros au taux nominal de 8,00%, soit un TAEG de 8,2% (le TAEG effectif résultera de l'utilisation de débit en compte dans la limite du taux de l'usure et sera communiqué lors de l'arrêté trimestriel).

(1) Coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine

Vous avez des questions ? Vous rencontrez un problème ? Les conseillers Hello Bank! sont à votre écoute. Si leur réponse ne vous convient pas, vous pouvez écrire au Service consommateurs. Enfin, en dernier recours, vous pourrez saisir par courrier le Médiateur de BNP PARIBAS à l'adresse suivante

Médiateur auprès de BNP PARIBAS - Clientèle des Particuliers - ACI : CIHRCC1 - 75450 PARIS CEDEX 09. Le Médiateur, qui est indépendant, vous apportera une réponse dans les deux mois de la saisine, sous réserve que votre demande soit éligible à la Médiation et que les recours précédents n'aient pas permis de trouver une solution.